



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 45164

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les résultats d'une étude officielle de l'éducation nationale sur le redoublement. Cette étude démontre notamment « l'inutilité du redoublement à l'école primaire ». Or, un enfant qui entre en sixième sans maîtriser la lecture, l'écriture et le calcul, à toutes les chances de se retrouver confronter à de grandes difficultés au collège. Aussi, elle lui demande quelle est sa position sur le redoublement des enfants en primaire et sur les mesures qu'il préconise dans ce domaine.

Texte de la réponse

Sans préjuger le cadre qui sera fixé par la future loi d'orientation sur l'école, il importe de préciser que la mission de l'école primaire est bien d'assurer pour tous les élèves la maîtrise des bases de leur formation ultérieure. Pour ne pas continuer à marginaliser chaque année autant d'enfants qui entrent en sixième avec le handicap de bases déficientes, il faut veiller à ce que soient mises en place des approches ajustées aux capacités et aux besoins de chacun, ce qui n'exclut pas que, pour certains élèves, une année supplémentaire soit indispensable pour parvenir aux acquisitions exigibles. La recherche d'adaptation des réponses pédagogiques et l'attention aux plus fragiles doivent aussi s'accompagner de la revalorisation de l'effort pour les élèves et de la réaffirmation de l'importance des exigences portées par leurs enseignants.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45164

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5944

Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8651